

Isère

Près d'un travailleur sur dix en Isère est immigré

De récents travaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques collecte (Insee) permettent de saisir le poids et la réalité des travailleurs immigrés dans le département.

La loi Asile et immigration portée par le gouvernement a remis au centre du débat la question de la régularisation des travailleurs sans-papiers. La majorité et la gauche défendent la régularisation des immigrés employés dans des métiers en tension, la droite et l'extrême droite s'y opposent. Mais quelle réalité représentent-ils dans notre territoire ?

Une récente étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui s'est appuyée sur le recensement de la population de 2020, permet d'y voir plus clair.

● Parmi les travailleurs immigrés, les Algériens sont les plus représentés

« 42 % des immigrés isérois sont originaires de pays africains, et notamment d'Algérie à

16%, contre 13,6% en Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) », indique Émilie Sénigout, cheffe de projet à la direction régionale de l'Insee.

Les immigrés Portugais et Italiens se trouvent aussi surreprésentés : ils constituent respectivement 13,7 % et 5,4 % des immigrés en emploi contre 12,4 % et 3,9 % dans la région. « Pour les Italiens, cela se comprend par la proximité géographique entre l'Isère et l'Italie, mais pour les Portugais, nous ne l'expliquons pas », renseigne Émilie Sénigout.

● 17,7 % des travailleurs immigrés sont cadres en Isère

17,7 % des travailleurs immigrés sont cadres en Isère, contre 14,6 % en Aura. « Ces données suivent la répartition socioprofessionnelle de l'ensemble des salariés, immigrés et non immigrés (*) confondus, en Isère », précise la cheffe de projet de l'institut de sondage. « Cela va de pair avec moins de déclassement que la moyenne régionale. En Isère, 43 % des tra-

vailleurs immigrés qui ont un Bac + 2 ou plus sont cadres, contre 35 % en Aura. Mais nous retrouvons toujours 10 % de diplômés de Bac + 2 ou plus qui sont ouvriers, comme en Aura. »

Parmi les travailleurs immigrés, 7,9 % sont élèves ou étudiants en Isère, tandis qu'en Auvergne-Rhône-Alpes ils sont 6,7%. « Grenoble est un gros pôle de formation et accueille des étudiants internationaux, cela peut expliquer cette légère hausse », analyse Émilie Sénigout.

● Davantage de travailleurs immigrés dans l'industrie et la construction en Isère qu'en Auvergne-Rhône-Alpes

Les immigrés travaillent davantage dans le secteur de l'industrie et de la construction que ceux d'Aura (13,6 % dans l'industrie et 12,4 % dans la construction en Isère contre 13 % et 11 % en Aura). « Cela est dû à un nombre plus élevé d'industries et d'entreprises de construction en Isère qu'en Au-

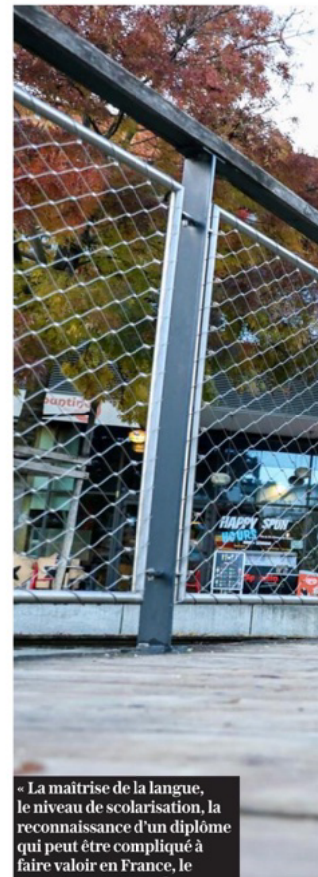
ra en moyenne. Par conséquent les travailleurs immigrés sont un peu moins nombreux dans le tertiaire marchand, même s'il reste le secteur le plus important avec 49 % des immigrés qui y travaillent [contre 50 % en Aura, NDLR]. »

● Il est plus difficile pour un immigré que pour un non immigré de trouver un emploi

67 % des non immigrés ont un emploi contre 57 % des immigrés. Une différence de 10 points qui s'explique par une multiplicité de facteurs que détaille Émilie Sénigout : « La maîtrise de la langue, le niveau de scolarisation, la reconnaissance d'un diplôme qui peut être compliqué à faire valoir en France. Le caractère pénible et les horaires peuvent être un frein à l'accession à l'emploi, sans oublier les discriminations que peuvent rencontrer les immigrés. »

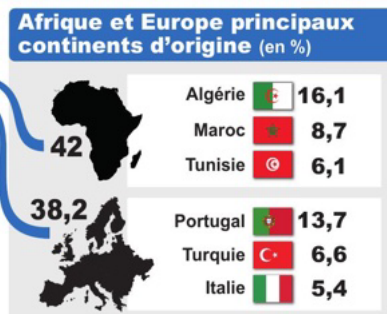
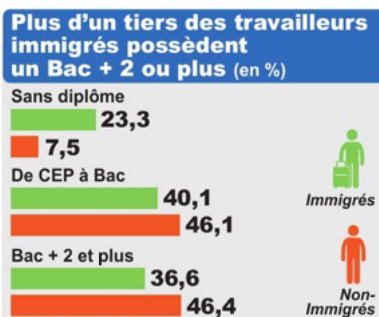
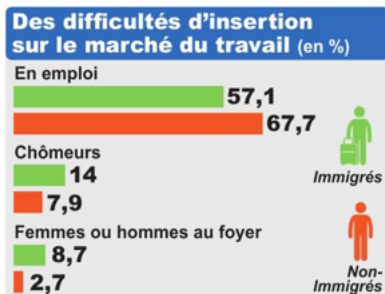
● Antonin Seux

(*) Les catégories "immigré" et "non immigré" sont celles utilisées par l'Insee dans son étude.



« La maîtrise de la langue, le niveau de scolarisation, la reconnaissance d'un diplôme qui peut être compliqué à faire valoir en France, le caractère pénible et les horaires proposés à certaines personnes peuvent être un frein à l'accession à l'emploi », analyse Émilie Sénigout, cheffe de projet pour l'Insee. Photo Le DL/Stéphane Pillaud

90 900 PERSONNES IMMIGRÉES RÉSIDENT EN ISÈRE



Source : Insee | Infographie Le Dauphiné Libéré



Les infos en + ▶

- Ces chiffres intègrent les travailleurs immigrés arrivés en France par les voies légales et illégales et résidant sur le territoire légalement ou illégalement.
- Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.
- Les populations étrangères et immigrées ne se recoupent que partiellement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).
- La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Immigration clandestine : entre grande précarité et petits boulots

M. et M^{me} Bahri (*) ont quitté la Tunisie en 2018, avec leurs enfants de 5 et 6 ans dans les bras. Assis dans les locaux de la Cimade, association de défense des droits des immigrés à Grenoble, ils racontent leur histoire dans un français juste. « Nous voulions un avenir meilleur pour eux », assure le père, la cinquantaine, yeux bleus et barbe de trois jours. La famille est entrée en France légalement avec un visa touristique et est restée, illégalement. Depuis leur arrivée, les époux ont toujours travaillé « au noir », Monsieur au marché ou dans le bâtiment, des missions d'un jour ou deux. Un entrepreneur lui a promis un emploi de peintre en bâtiment s'il est régularisé, mais la famille n'a pas encore reçu de réponse après sa deuxième demande de titre de séjour, formulée il y a quelques mois. La première demande avait été rejetée en 2021.

Ibrahima (*), 33 ans, originaire de Guinée, arrivé en France

en 2017, a lui aussi vu ses demandes de titre de séjour rejetées. Pourtant, il travaille dans des métiers en tension, il est peintre en bâtiment. « Dans des chantiers, au noir. » Des missions de plusieurs mois sans aucun contrat écrit ni assurance d'être rémunéré à la fin. « Il m'est arrivé de ne pas être payé après deux, trois mois de travail », assure-t-il, amer. Il vit dans un squat et « se débrouille » pour manger. En 2017, sa demande d'asile a été refusée, mais il est resté. Pour arriver en France, il a frôlé plusieurs fois la mort en Libye. « J'ai été emprisonné trois semaines, je me suis échappé, c'était l'enfer. »

Risquer la mort pour travailler en France

Ousmane (*), 23 ans, a aussi connu l'enfer libyen et la traversée de la mer dans des conditions inhumaines. Arrivé en France 2017, à 17 ans, il a obtenu un BTS commerce à Grenoble mais a reçu une obligation de quitter le terri-

toire (OQTF) à sa majorité. « Je suis venu en France après la mort de mon père. Ma mère était malade et ma famille m'a poussé à partir pour leur envoyer de l'argent. Je ne voulais pas, je voulais rester auprès de ma mère. » Aujourd'hui, il vit de petits boulots, dort chez des amis et parfois dehors en attendant sa régularisation.

« Il est de plus en plus difficile pour les immigrés d'obtenir des titres de séjours, ils reçoivent davantage d'OQTF, observe Stéphane Dezalay, le président de la Cimade de l'Isère. Ils ont traversé des milliers de kilomètres en risquant leur vie et vous pensez qu'ils vont se dire "ah oui je rentre, pas de problème" ? »

En attendant une régularisation, la famille Bahri loue un appartement au noir à Grenoble. « Nous n'avons jamais bénéficié d'aides de l'État, nous n'en voulons pas, nous souhaitons travailler », affirme Madame Bahri. Pâtissière de formation, elle vend ses



« Nous n'avons jamais bénéficié d'aides de l'État, nous n'en voulons pas, nous souhaitons travailler », commente M^{me} Bahri. Photo Le DL/Stéphane Pillaud

gâteaux et gagne entre 20 et 50 euros par jour. Cette situation précaire que la famille subit depuis cinq ans affecte la santé du père. « J'ai quatre stents au cœur, une insuffisance rénale, c'est dû au stress », déclare-t-il, le visage crispé. Son expression se

détend quand il évoque son petit garçon et sa petite fille scolarisés dans un collège de l'agglomération : « Ce sont de bons élèves, ils sont heureux ici. »

● A.S.

(*) Les prénoms et les noms ont été modifiés.